

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2762

5 novembre 2013

SOMMAIRE

Aerium Retail Properties Holding S.A. ..	132547	FMC Finance II S.à r.l.	132543
Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF ..	132550	Garivet S.à r.l.	132533
Andale Sàrl	132553	Global Sporting Rights S.à r.l.	132533
Archroma Emulsions S.à r.l.	132562	Imbrazo S.A.	132532
Archroma Textiles S.à r.l.	132557	Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF	132542
Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl	132561	Kelly Outsourcing and Consulting Group S.à r.l.	132538
Bain Capital CCD I (Luxembourg) Sàrl ..	132560	Micadast Management	132539
Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l.	132567	MS Isoliertechnik S.à r.l.	132540
Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	132566	NAI Sécurité Protégé	132540
Brew Re S.A.	132576	Pizzarium S.à r.l.	132556
Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	132531	Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l.	132541
Cameron Sicav	132530	PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l. ..	132543
Cerved Luxco Participation I	132545	Quattro Luxembourg S.à r.l.	132533
Ecka Granules Holding III S.à r.l.	132530	RBC Investor Services Bank S.A.	132537
Ecolab Lux 2 S.à r.l.	132530	REI SV S.à r.l.	132568
ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A.	132531	Retfund Capital S.A.	132547
Entreprise Vinandy S.à r.l.	132535	RME Holdings	132566
European Bijoutier S.à r.l.	132544	Rocazur S.à r.l.	132542
European Chemical Services (Holdings) S.à r.l.	132534	Sarmod Investissements S.A.	132538
European Clinics S.à r.l.	132541	Sarmod Investissements S.A.	132541
European Cruise Liners S.à r.l.	132538	Sarmod Investissements S.A.	132544
European DSBK Holding S.à r.l.	132537	Scandinavian Trust S.A.	132540
European Fragrances (Holdings) S.à r.l. ..	132539	Schneider Finance Luxembourg S.à r.l. ..	132539
European Healthcare Holdings S.à r.l. ..	132535	SEB Orion 16 - SICAV - FIS	132534
European Property Services S.à r.l.	132536	Seven & Outside Services Sàrl	132536
Evermore S.A.	132536	Sirocco PPP S.à r.l.	132536
Financière Duc S.A.	132543	Smartgest	132535
Financière Jean François Boyer Internatio- nal	132576	Upifra Agricole S.A.	132532
Finimmo S.A.	132534	Zarza S.A.	132544
		Zikostar Barbershop Sàrl	132546
		Zikostar Events S.à r.l.	132546

Ecka Granules Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 587.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.479.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 18 septembre 2013

L'associé unique a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant au pouvoir de signature B avec effet au 17 septembre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant avec pouvoir de signature B, Mme Mary Ann SIGLER, née à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, 90740 Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

- (i) Mr. Pierre METZLER, gérant A depuis le 24 août 2010;
- (ii) Mr. Arnold Louis SPRUIT, gérant A depuis le 30 mars 20 12;
- (iii) Mme Eva Monica KALAWSKI, gérant B depuis le 24 août 2010; et
- (iv) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 18 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134045/20.

(130163016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.517.542,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.318.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 septembre 2013

En date du 18 septembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant A de la Société et ce avec effet au 18 septembre 2013.
- de nommer Giuseppe di Mòdica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 18 septembre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants A:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Jean Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Gérants B:

- Ralph Gichtbrock
- Laurent Métraux

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013134049/26.

(130163684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Cameros Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 48.766.

Madame Michèle Berger démissionne en date du 1^{er} septembre 2013.

Référence de publication: 2013134650/8.

(130164264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2013.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société en date du 12 septembre 2013

- Les associés ont accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- Les associés ont nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse;
- Davy Beaucé;
- Paul Gunner; et
- Charles Barter.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Marner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013133928/27.

(130163690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.732.

—
Extrait des Résolutions prises lors de de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social exceptionnellement le 12 septembre 2013

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2019.

2. Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 07 juillet 1967 à Thionville, France, et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé administrateur de la société pour une période statutaire de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2019, en remplacement de Monsieur Alain RENARD qui ne voit pas son mandat d'administrateur reconduit.

3. Le mandat de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 12 Rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Certifié conforme et sincère

ECRE-Electronic Contractors Real Estate Europe S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013134065/27.

(130162963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Imbrazo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.097.

—
*Extrait des décisions de la réunion du Conseil d'Administration d'Organisation tenue au siège social de la société en date du 23
Septembre 2013*

Décisions:

- créer deux catégories d'administrateurs: les administrateurs de catégories A et les administrateurs de catégorie B

Administrateurs de catégorie A:

* Madame Julia Josette BRAIN, née le 25 décembre 1962 à Victoria (Seychelles), demeurant au 3E, Route de Gimel a CH-1185 Mont-sur-Rolle.

* Monsieur Pasqualino MATURO, né à Genève (Suisse), le 3 Janvier 1969, demeurant au 2 bas du Rosse, CP74, CH-1163 Etoy.

Administrateurs de catégorie B:

* Monsieur Alain NOULLET, né a Berchem-Ste-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Petrusse a L-2330 Luxembourg.

* Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 aout 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Petrusse L-2330 Luxembourg.

- modifier le pouvoir de signature comme suit:

La société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B pour tout engagement ou paiement supérieur à EUR 10.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013134182/27.

(130163686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 août 2013

- La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE de son mandat d'Administrateur de catégorie B est actée avec effet immédiat.

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, né le 7 juillet 1967 à Thionville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en son remplacement en tant que nouvel Administrateur de catégorie B. Monsieur Thierry JACOB terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- La composition du Conseil d'Administration est modifiée et Monsieur Olivier BEAUDOUL, employé privé, né le 26 juin 1983 à Charleroi, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que nouvel Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Alain RENARD avec effet immédiat. Monsieur Olivier BEAUDOUL terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

- Le mandat d'Administrateur de catégorie B de Monsieur Alain RENARD, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, prend fin avec effet à la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 22 août 2013.

Certifié sincère et conforme

UPIFRA AGRICOLE S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2013134508/27.

(130162952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Global Sporting Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 64.752.981,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.956.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134120/25.

(130163763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Garivet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 113.018.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Samuel Haas.

Référence de publication: 2013134118/10.

(130163401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Quattro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.001,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 141.990.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 17 septembre 2013

L'associé unique a pris connaissance du rapport du liquidateur et l'a approuvé.

L'associé unique a décidé de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation pour contrôler les actions effectuées par le liquidateur et a décidé de clôturer la liquidation de la Société avec effet au 17 septembre 2013.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel pendant dix ans à compter de la date de publication de la présente mention au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quattro Luxembourg S.à r.l., en liquidation

Un Mandataire

Référence de publication: 2013134391/19.

(130163309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Chemical Services (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.419.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134059/25.

(130163565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Finimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 107.908.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134103/10.

(130163129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

SEB Orion 16 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.430.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 septembre 2013

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2014:

Monsieur Peter Kubicki avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen, président

Monsieur Matthias Ewald avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

Monsieur Tobias Hjelm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

Monsieur Ralf Ferner avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peterelchen

Est nommé réviseur d'entreprises agréé PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch pour l'exercice social 2013/2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134459/19.

(130163677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.308.614,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.086.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134079/25.

(130163564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Entreprise Vinandy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 11, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 155.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134070/10.

(130163445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Smartgest, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.697.

—
Extrait de l'AGE du 05.01.2012

A l'unanimité et par vote spécial, l'Assemblée décide de révoquer les administrateurs Monsieur Thierry Tordeurs né à Balen (Belgique) le 14 février 1965 demeurant 80 Grand-rue à L-9711 Clervaux, Madame Dominique Tordeurs, employée privée, née à Mol (Belgique) le 18 février 1964, demeurant à B-1440 Brainele-Château, 2, rue Louis Gheude et Madame Kahrien Lerbs, née à Arlon (Belgique) le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}

L'assemblée nomme en qualité d'administrateurs Monsieur TORDEURS Thierry, demeurant Grand Rue 80 à L-9711 Clervaux, Madame Catherine Degembe, née le 14 avril 1965 demeurant à B-1495 Marbais, 50 rue de la Jouerie et Monsieur Brismee Eric né le 21 novembre 1978 demeurant à B-1471 Loupoigne, 5 rue des Saules

Ces mandats prendront fin à l'assemblée générale annuelle de 2017.

M Thierry Tordeurs
Le Président

Référence de publication: 2013134480/19.

(130163266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Property Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.859.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134064/25.

(130163765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Evermore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013134082/10.

(130163382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Seven & Outside Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.986.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134433/9.

(130163190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sirocco PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.578.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134434/10.

(130163371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European DSBK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.475.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134062/25.

(130163492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

RBC Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Conseil d'Administration

En date du 6 août 2013 Mr Samuel Kuborn a démissionné de sa fonction d'administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A..

En date du 30 août 2013 Mr Jean Sondag a démissionné de sa fonction d'administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A..

En date du 6 août 2013, Mme Amy South et Mme Joanna Meager ont été nommées administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A.. Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

En date du 1^{er} septembre 2013, Mr Eric Engler a été nommé administrateur du Conseil d'Administration de RBC Investor Services Bank S.A.. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Mme Amy SOUTH, Administrateur

Adresse professionnelle: 155 Wellington St W, 10th Flr, ON M5V 3L3, Toronto, Canada

Mme Joanna MEAGER, Administrateur

Adresse professionnelle: Riverbank House, 2 Swan Lane, London EC4R 3AF, United Kingdom

Mr Eric ENGLER, Administrateur

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Comité de Direction

En date du 4 septembre 2013, Mr Samuel Kuborn a démissionné de sa fonction de membre du Comité de Direction de RBC Investor Services Bank S.A. et a été remplacé par Mr Renato Moreschi en date du 5 septembre 2013.

Mr Renato MORESCHI, Membre du Comité de Direction

Adresse professionnelle: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

RBC Investor Services Bank S.A.

Référence de publication: 2013134410/29.

(130163758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Cruise Liners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.471.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134061/25.

(130163764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Kelly Outsourcing and Consulting Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.311.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite prise par l'associé unique de la Société en date du 17 septembre 2013 qu'ont été nommés aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Marc Prime, demeurant au 1, Impasse des Saules, F-57365 Ennery et Monsieur Jens Ohle, demeurant au 13, Kamillenweg, D-50259 Pulheim.

Il résulte d'une résolution prise lors de la réunion du conseil de gérance en date du 17 septembre 2013 qu'a été nommé à la fonction de délégué à la gestion journalière avec pouvoir d'engager seul la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, Monsieur Jean-Marc Prime demeurant au 1, Impasse des Saules, F-57365 Ennery, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013134219/20.

(130163386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sarmod Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.327.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134452/9.

(130162932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Fragrances (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.612.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, me des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134063/25.

(130163491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Schneider Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 155.401.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134458/9.

(130163230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Micadast Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.738.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme MICADAST Management qui s'est tenue en date du 23 septembre 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- de remplacer Madame Natacha Kolodziej-Steurmann en sa qualité d'Administrateur par Monsieur Nicolas Hamel, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier
- Monsieur Didier Schönberger
- Monsieur Nicolas Hamel

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013134315/20.

(130163297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

MS Isoliertechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 170.969.

Auszug der Beschlusses des Alleinigen Gesellschafters vom 23. September 2013

Am Montag, den 23. September um 11.00 Uhr, hat der alleinige Gesellschafter der MS ISOLIERTECHNIK S.à.r.l. folgende Bestimmungen getroffen:

- Herr Kai SCHMIEDER, geboren am 07/12/1983 in Saarburg, wohnhaft in D-54314 Zerf, Bahnhofstrasse 70, wird auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

- Herr Murat SARISOY, geboren am 05/02/1968 in Sinap (Türkei), wohnhaft in D-68199 Mannheim, Wacholderstrasse 21

wird auf unbestimmte Zeit zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Dementsprechend besteht die Geschäftsführung nun aus zwei Geschäftsführern d.h.:

- Herr Kai SCHMIEDER, technischer Geschäftsführer

- Herr Murat SARISOY, administrativer Geschäftsführer

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsame Unterschrift von beiden Geschäftsführern verpflichtet.

Luxemburg, den 23. September 2013.

Murat SARISOY.

Référence de publication: 2013134323/21.

(130163292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

NAI Sécurité Protégé, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 19 septembre 2013

En date du 19 septembre 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Frédéric Barzin en qualité d'Administrateur,

- de nommer Monsieur Patrice Vincent-Baschet, 68 Quai de la Rapée, 75012 Paris, avec effet au 19 septembre 2013, en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Ordinaire en 2014, en remplacement de Monsieur Barzin, démissionnaire,

- de renouveler les mandats de Monsieur Eric Lellouche et de Natixis Asset Management représentée par Monsieur Emmanuel Bourdeix, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NAI SECURITE PROTEGE

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013134334/22.

(130163761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Scandinavian Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANDINAVIAN TRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134457/11.

(130162913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Clinics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.615.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134060/25.

(130163766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sarmod Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.327.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134454/9.

(130162934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.596.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l. tenues en date du 18 septembre 2013 que l'associé unique a reconnu et accepté les décisions suivantes:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 17 septembre 2013:

Monsieur Christopher Phillip Knight, ayant pour adresse professionnelle Shoppenhangers Road, GB-SL6 2QL Maidenhead, Berkshire, Royaume-Uni.

2. Nomination du gérant A suivant à compter du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Kevin Wise, né le 10 mai 1973 à Swindon, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LH London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Platts Finance (Luxembourg) S.à r.l

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013134359/20.

(130163750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and Owners of founder parts held at the registered office of the company on 27 august 2013 at 11.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved

- to re-elect:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2014.

- to nominate:

Mr Peter KURZ as Chairman of the board.

- to re-elect EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva, as Statutory Auditor for the next financial year until the Annual General Meeting which will approve the accounts ended on March 31, 2014.

Certified copy

Signatures

Director / Director

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et Détenteurs de parts de fondateurs du 27 août 2013 à 11 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Madame Rina MAYER

Monsieur Jonathan LEITERSDORF

Monsieur Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

Monsieur Peter KURZ est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013134196/42.

(130163495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Rocazur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 122.374.

La nouvelle adresse de la gérante Madame Lolita Grace Helena Abraham est au 506 Huangpi Nan Road, «Casa Lakeville» Bld 11, Appt 502, 200021 Shanghai, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013134422/12.

(130163239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

PQ Energy Luxembourg Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 166.812.

—
Rectificatif dépôt L130161454

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134385/12.

(130163192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Financière Duc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 76.835.

—
EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société FINANCIERE DUC S.A. qui s'est tenue en date du 22 août 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Après délibération, le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Alexandra Corre, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en remplacement de Madame Natacha Koldziej-Steuermann, avec effet au 25 août 2013.

Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Monsieur François Gontier et Madame Mariam Chamal - Administrateurs de groupe A; Madame Véronique Wauthier, Monsieur Didier Schönberger et Madame Alexandra Corre - Administrateurs de groupe B.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013134102/21.

(130163453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

FMC Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.400.000,00.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 62.086.

—
Auszug der Beschlussfassungen des Alleingeschafters vom 23. September 2013

Der Alleingeschafter beschloss, die Mandate von:

- Frau Gabriele DUX, geschäftsansässig in L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg, in ihrer Funktion als Geschäftsführerin;

- Herr Khaled BAHI, geschäftsansässig in, F-94832 Fresnes Cedex, Parc Médicis, 47, avenue de Pépinières, in seiner Funktion als Geschäftsführer;

- Herr Armin KARCH, geschäftsansässig in E-28042 Madrid, Avenida Sur del Aeropuerto de Barajas, 34, in seiner Funktion als Geschäftsführer;

- KPMG Luxembourg S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxemburg, 9, Allée Scheffer, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 149.133 in ihrer Funktion als Rechnungskommissar;

bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2014 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. September 2013.

Référence de publication: 2013134110/21.

(130163034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

European Bijoutier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.617.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2013

- L'associé unique a accepté la démission de Halsey S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50984, de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- L'associé unique a nommé avec effet immédiat M. Davy Beaucé, né le 30 décembre 1981, à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée;

Par conséquent, les gérants de la Société au 12 septembre 2013 sont les suivants:

- Daphné Charbonnet;
- Christophe Gammal;
- Michaël Goosse; et
- Davy Beaucé.

Il y a également lieu de prendre en compte l'adresse privée de Monsieur Christophe Gammal, gérant de la Société, située au 35, rue des Merisiers, L-8253 Marner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013134058/25.

(130163689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Sarmod Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 52.327.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134453/9.

(130162933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Zarza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 179.020.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 septembre 2013 que:

L'assemblée désigne Monsieur DJEHICHE Abdelaziz, de nationalité algérienne, né le 06/11/1963 demeurant 50 Lotissement Dauphin DZ-16000 DRARIA Algérie en qualité d'administrateur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

L'assemblée désigne Monsieur BOUKEMEYA Toufik, de nationalité algérienne, né le 26/08/1983 demeurant 13 Lotissement Dauphin DZ-16000 DRARIA Algérie en qualité d'administrateur avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013134537/20.

(130163147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Cerved Luxco Participation I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 73.571.

L'an deux mille treize, le premier août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Cerved Luxco Participation I (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.571, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 207 du 14 mars 200.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1095 du 8 mai 2013.

L'assemblée est ouverte à 14.17 heures sous la présidence de Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à Luxembourg-Findel,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Monique Bachner, solleitor, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer;

2. Modification subséquente de la 1^{re} phrase de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Modification l'adresse professionnelle de gérants de la Société;

4. Divers.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'assemblée a été convoquée en date du 17 juillet 2013.

IV.- Que sur un total de trois millions deux cent cinq mille (3.205.000) actions actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social, deux millions neuf cent cinquante et un mille cent six (2.951.106) sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, dans les versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société, Ailbhe Jennings et Ruth Springham et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier avec effet immédiat l'adresse du siège social de ses associés Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P., Bain Capital Fund VIII-E L.P., BCIP Associates III, BCIP Associates III-B, BCIP Trust Associates III, BCIP Trust Associates III-B, Bain Capital Europe Fund III L.P., BCIP Associates IV ainsi que BCIP Associates IV-B, et, de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.23 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bachner, L. Sodomova, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 06 août 2013. REM/2013/1416. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133956/72.

(130163722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Zikostar Barbershop Sàrl, Société à responsabilité limitée, (anc. Zikostar Events S.à r.l.).

Siège social: L-2230 Luxembourg, 46, rue du Fort Neipperg.
R.C.S. Luxembourg B 162.451.

L'an deux mille treize, le deux août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Patrick ZIKONDOLO, coiffeur, né à Mbuji-Mayi (République Démocratique du Congo), le 19 mars 1986, demeurant à L-4530 Differdange, 47, avenue Charlotte.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ZIKOSTAR EVENTS S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 33, rue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162451, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2245 du 22 septembre 2011.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en "ZIKOSTAR BARBERSHOP SARL" et de modifier subséquemment l'article premier des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale de "ZIKOSTAR BARBERSHOP SARL", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales”

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2**. La Société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour hommes, dames et enfants.

La Société a également pour objet, la création, la gestion, la coordination, la promotion et l'organisation des manifestations et d'événements dans les domaines des arts, de la culture, du théâtre et de la musique.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.”

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-2230 Luxembourg, 46, rue du Fort Neipperg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de restructurer la gérance de la Société et, à cet effet:

- nomme, pour une durée indéterminée, Madame Alita DOS REIS PEREIRA, salariée, née à l'île de Santiago (République du Cap-Vert), le 8 mars 1963, demeurant à L-9147 Erpeldange, 4, beim Dreieck, comme gérante technique de la Société;
- nomme l'actuel gérant unique Monsieur Patrick ZIKONDOLO, préqualifié, comme gérant administratif pour une durée indéterminée; et
- fixe le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée soit (i) par la signature individuelle du gérant administratif, soit (ii) par la signature conjointe du gérant administratif et de la gérante technique"

Cinquième résolution

Suite au déménagement de l'associé et gérant Monsieur Patrick ZIKONDOLO, l'adresse de ce dernier est à modifier auprès du Registre de Commerce et des Sociétés comme indiqué ci-avant.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. ZIKONDOLO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013/36894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133830/59.

(130162300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

**Retfund Capital S.A., Société Anonyme,
(anc. Aerium Retail Properties Holding S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 110.320.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AERIUM RETAIL PROPERTIES HOLDING S.A, a company limited by shares having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 110320, incorporated by deed of the undersigned notary on 31 August 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 13 January 2006 number 86 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sylvie Lexa, company director, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, clerk de notaire, with professional address in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sylvie Lexa, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of name of the Company from Aerium Retail Properties Holding SA to RETFUND Capital S.A;
2. Subsequent amendment of the article 1 of the articles of incorporation of the Company;
3. Acknowledgement of the resignation of two members of the Board of Directors: Mr Jacques Isaac Ruimy and Mr Ely Michel Ruimy;
4. Appointment of two new members of the Board of Directors: - Mr Geoffroy t'Serstevens, residing professionally at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg. - Ms Sylvie Lexa, residing professionally at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

5. Appointment of a managing director in compliance with Art. 13 of the Articles of Incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital i.e. 7,750 shares, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the Company's denomination into RETFUND Capital S.A.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend the 1st article of the Company's articles of incorporation as follows:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of RETFUND Capital S.A (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Third resolution

The general meeting of the shareholders acknowledges and decides to accept the resignation of two members of the Board of Directors:

Mr Isaac Jacques Ruimy and Mr Ely Michel Ruimy.

The general meeting of the shareholders decides to grant discharge to the outgoing directors for their duties.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders decides to appoint two new members of the Board of Directors for a period of 6 years:

- Mr Geoffroy t'Serstevens, born on November 2, 1980 in Namur (Belgium) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A Route de Treves.

- Ms Sylvie Lexa, born on February 8, 1954 in Mont-Saint-Martin (France) with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

The general meeting of the shareholders decides to re-elect as director for a new period of 6 years Mr Anthony Mehran Khoi.

Fifth resolution

In compliance with Article 13 of the Articles of Incorporation of the Company, the general meeting of the shareholders decides to authorise the board of directors to appoint as managing director M Anthony Mehran Khoi.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le six septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AERIUM RETAIL PROPERTIES HOLDING S.A. avec siège social au 6a route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 110320, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 86 du 13 janvier 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie Lexa, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Lexa, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société de Aerium Retail Properties Holding SA en RETFUND Capital S.A.;

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

3. Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration Mr Jacques Isaac Ruimy et Mr Ely Michel Ruimy;

4. Nomination de deux membres du conseil d'administration: -Mr Geoffroy t'Serstevens, demeurant professionnellement au 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg. - Mme Sylvie Lexa, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

5. Nomination d'un administrateur délégué conformément à l'article 13 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social à savoir 7.750 actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale d'Aerium Retail Properties Holding SA en RETFUND Capital S.A.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de RETFUND Capital S.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires acte et décide d'accepter la démission de deux membres du conseil d'administration:

Monsieur Isaac Jacques Ruimy et Monsieur Ely Michel Ruimy.

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer deux nouveaux membres du conseil d'administration pour une période de 6 ans:

- Monsieur Geoffroy t'Serstevens, né le 2 novembre 1980 à Namur (Belgique) avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

- Madame Sylvie Lexa, née le 8 février 1954 à Mont-Saint-Martin (France) avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A Route de Trèves.

L'assemblée générale des actionnaires décide de réélire comme administrateur pour une nouvelle période de 6 ans Monsieur Anthony Mehran Khoi.

Cinquième résolution

En conformité avec l'article 13 des statuts de la Société, L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser le conseil d'administration à nommer en qualité d'administrateur délégué Monsieur Anthony Mehran Khoi.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 septembre 2013. LAC/2013/41208. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133857/155.

(130163252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of August,

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

there appeared:

Mr Hugues LEPIC, residing at 20, Cheyne Walk, London, SW3 5RA, United Kingdom,

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 21 August 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder of the appearing person declared and requested the undersigned notary to state that:

I. Mr Hugues LEPIC is the sole shareholder of Aleph Holdings Limited I S.à r.l., S.P.F., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies' under number B 147.925 (hereinafter the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 20 August 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1876 of 28 September 2009. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, dated 28 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2559 of 15 October 2012.

II. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

III. The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company in the amount of thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 37,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) to fifty thousand

euro (EUR 50,000), by the issuance of thirty-seven thousand and five hundred (37,500) new shares of one euro (EUR 1) each, together with issue premium of two hundred thousand euro (EUR 200,000).

2) Subscription and paying-up by Mr Hugues LEPIC, prenamed, of thirty-seven thousand and five hundred (37,500) new shares of one euro (EUR 1) each together with issue premium of two hundred thousand euro (EUR 200,000), by a contribution in kind of a liquid, certain and immediately payable claim held by Mr Hugues LEPIC against the Company for an amount of two hundred thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 237,500).

3) Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase which shall read as follows:

"The share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition."

IV. After this had been set forth, the above named sole shareholder, represented as stated above, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company in the amount of thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 37,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to fifty thousand euro (EUR 50,000), by the issuance of thirty-seven thousand and five hundred (37,500) new shares with a nominal value one euro (EUR 1) each, together with the payment of an issue premium of a total amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000).

Subscription and Payment

Mr Hugues LEPIC, prenamed, represented as stated above, declared to subscribe for all the thirty-seven thousand and five hundred (37,500) new shares with a nominal value one euro (EUR 1) each, together with an issue premium of a total amount of two hundred thousand euro (EUR 200,000), and to fully pay them up by a contribution in kind of a liquid, certain and immediately payable partial claim held by Mr Hugues LEPIC against the Company for an aggregate amount of two hundred thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 237,500).

Proof of the ownership by the sole shareholder of the contribution in kind has been given to the undersigned notary.

The sole shareholder declared that the contribution in kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the contribution in kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the contribution in kind to the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR 50,000) represented by fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The shares may only be held by eligible investors as defined in article 3 of the SPF Law and may only be transferred by respecting this condition."

Expenses

The cost, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,650.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Follows the French version:

En l'an deux mille treize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

a comparu:

Monsieur Hugues LEPIC, résidant à 20 Cheyne Walk, Londres, SW3 5RA, Royaume-Uni, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, avec adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 21 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire du comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Monsieur Hugues LEPIC est le seul et unique associé de Aleph Holdings Limited I S.à.r.l., S.P.F., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.925 (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 20 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1876 du 28 septembre 2009. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Marc LOESCH, notaire avec résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 28 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2559 du 15 octobre 2012.

II. le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital de la Société d'un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune, ensemble avec une prime d'émission de deux cent mille euros (EUR 200.000).

2) Souscription et libération par Monsieur Hugues LEPIC de trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune ensemble avec une prime d'émission de deux cent mille euros (EUR 200.000), par un apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500) détenue par Monsieur Hugues LEPIC envers la Société.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital qui aura la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles, tels que défini par l'article 3 de la Loi SPF et elles ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.»

IV. Ces faits exposés, l'associé unique prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à cinquante mille euros (EUR 50.000) par l'émission de trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000).

Souscription et Paiement

Monsieur Hugues LEPIC, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire toutes les trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent mille euros (EUR 200.000), et les libérer intégralement par un apport en nature d'une créance partielle, certaine, liquide et exigible d'un montant total de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500) détenue par Monsieur Hugues LEPIC envers la Société.

La preuve par l'associé unique de la propriété de l'apport en nature a été apportée au notaire soussigné.

L'associé unique a déclaré que l'apport en nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport en nature à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'apport en nature à la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société a été modifié et a maintenant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles, tels que défini par l'article 3 de la Loi SPF et elles ne sont cessibles qu'en respectant cette condition».

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à 1.650,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 septembre 2013. Relation GRE/2013/3633. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133861/156.

(130163468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Andale Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.126.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Competrol Germany GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at 2, Rahmhofstrasse, D-60313 Frankfurt am Main, registered with the Handelsregister under number HRB 32281 being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Andale S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.126 (the Company),

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given in Athens on 17 September 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Company was incorporated on 27 November 2007, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Decker, a notary resident in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 23 of 5 January 2008.

The Sole Shareholder resolves as follows:

First resolution

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall henceforth read as follows:

"The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole partner or, as the case may be, the partners, which sets the term of their office. The managers need not be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole partner or, as the case may be, the partners. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers. The sole partner or, as the case may be, the partners may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or

several class B managers. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The board of managers shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

No notice is required if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any meeting of the board of managers.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The board of managers may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the partners have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held meeting of the board of managers, and shall bear the date of the last signature."

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the board of managers."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers, i.e. class A managers and class B managers.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to reclassify the following managers:

- as class A managers of the Company with effect as from 18 September 2013 and for an indefinite period of time:

* Mr Gregor Dalrymple, born on 16 May 1960, in Edinburgh, United Kingdom, whose address is at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

* Ms Clare Jenner, born on on 25 May 1974 in Kingston, United Kingdom, whose address is at 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- as class B managers of the Company with effect as from 18 September 2013 and for an indefinite period of time:

* Mr Emile Habayeb, 18 January 1955 in Beirut, Lebanon, whose address is at 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Greece; and

* Mr Tawfiq Afif Hasan Awwad, born on 25 September 1966 in Kuwait, Kuwait, whose address is at 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Greece.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Sole Shareholder, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Esch/Alzette, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Comp petrol Germany GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), régie par les lois d'Allemagne, ayant son siège social à 2, Rahmhofstrasse, D-60313 Frankfurt am Main, immatriculée au Handelsregister sous le numéro HRB 32281, est l'associé unique (l'Associé Unique) de Andale S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.126 (la Société),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Athènes le 17 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La Société a été constituée le 27 novembre 2007, suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eisch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 23 du 5 janvier 2008.

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou, selon le cas, des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision de l'associé unique ou, selon le cas, des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance. L'associé unique ou, selon le cas, les associés, peut/peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le conseil de gérance.

Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'un ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories différents de gérants, i.e. gérants de classe A et gérants de classe B.

Quatrième résolution

Les Associé Unique décide de reclassifier les gérants suivants:

- comme gérants de classe A de la Société avec effet à compter du 18 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960, à Edinburgh, Royaume-Uni, dont l'adresse est au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

* Madame Clare Jenner, née le 25 mai 1974, à Kingston, Royaume-Uni, dont l'adresse est au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- comme gérants de classe B de la Société avec effet à compter du 18 septembre 2013 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Emile Habayeb, né le 18 janvier 1955, à Beirut, Liban, dont l'adresse est au 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Grèce; et

* Monsieur Tawfiq Afif Hasan Awwad, né le 25 septembre 1966, à Koweït, Koweït, dont l'adresse est au 111, Poseidonos Avenue GR - 16610 Glyfada, Grèce.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013133867/180.

(130163174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Pizzarium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 68, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.322.

Extrait du procès verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 21 septembre 2013

Le jour 21 septembre 2013, à 09,00 h, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert siège social
- 2) Révocation gérant technique
- 3) Nomination Gérant Administratif
- 4) Nomination Gérant Technique

Assume la présidence de la séance monsieur LEARDINI Alfredo, associé unique, lequel déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Première Résolution

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée, délibère de transférer le siège de la société à l'adresse suivant: L-2561 Luxembourg - 68, rue de Strasbourg.

Deuxième Résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour l'assemblée, de révoquer le gérant technique Madame DOBROWOLNY Laura - née à Rome le 28/04/0975 et domicilié à L-7260 BERELDANGE-7, rue Adolphe Weis.

Troisième Résolution

Sur le troisième point à l'ordre du jour l'assemblée, délibère de nommer gérant Administratif de la société pour une durée indéterminé, Monsieur LEARDINI Alfredo, né à RIMINI (I) le 6/10/1947 et domicilié à L-5771 WEILER LA TOUR - 5, route de Thionville.

Quatrième Résolution

Sur le troisième point à l'ordre du jour l'assemblée, délibère de nommer gérant technique de la société pour une durée indéterminé, Monsieur OUSSALEM Driss, né à KSAR TAMOUSSA (Maroc), domicilié à L-3398 ROESER - 1, rue d'Oradour

La société sera engagée, en toute circonstance, avec la signature conjointe de deux gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 11,00 heures après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg le 21 septembre 2013.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2013133846/36.

(130162712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Archroma Textiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.499.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

SK Spice, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 174.911;

Here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Archroma Textiles S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 176.499 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 6 June 2013, under number 1334. The articles of incorporation of the Company have not been amended ever since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 12 September 2013 at 01.00 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one US dollar and thirty-two sixty-eight cents (USD 1.3268).

The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) from its current amount of sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585) up to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) through the issuance of seven thousand five hundred (7,500) shares without par value (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares for a subscription price of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

The amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) is at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set a nominal value of one US dollar (USD 1) per share for the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 11 of the Company's articles of incorporation, and to subsequently renumber the following articles, which reads as follows:

" **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company."

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 October and to end on 30 September.

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 13 March 2013 shall consequently end on 30 September 2013.

Eighth Resolution

As a consequence of the seventh resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 20 (formerly article 21) of the renumbered Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year commences on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year."

Ninth Resolution

As a consequence of the eighth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 21 (formerly article 22) of the renumbered Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** Each year on the last day of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SK Spice, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.911;

Représentée ici par Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Archroma Textiles S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.499 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 juin 2013 sous le numéro 1334. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en dollars US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 12 septembre 2013 à 13h00 CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollar US et trente-deux soixante-huit centimes (USD 1,3268). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) pour le faire passer de son montant actuel de seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585) à un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

Le montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) est à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer une valeur nominale, d'un dollar US (USD 1) par part sociale, aux parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.»

132560

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société et de renuméroter les articles suivants en conséquence, qui a la teneur suivante:

Septième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 13 mars 2013 se terminera en conséquence le 30 septembre 2013.

Huitième résolution

Suite à la septième résolution, l'Associé Unique décide de changer l'article 20 (ancien article 21) des statuts renumérotés de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.»

Neuvième résolution

Suite à la huitième résolution, l'Associé Unique décide de changer l'article 21 (ancien article 22) des statuts renumérotés de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12130.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013133874/170.

(130163162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bain Capital CCD I (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.292.

L'an deux mille treize, le huit juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital CCD, LP, un limited partnership constituée suivant les lois des Iles Caïmanes, ayant son siège social à KY-908 GT George Town - Grand Cayman, Cayman Islands, et, inscrite auprès du Registrar of companies Cayman Islands sous le numéro WK-27945 (ci-après l'«Associé Unique»), (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bain Capital CCD I (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre

du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.292, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2302 du 20 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2450 du 7 octobre 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société, Madame Ruth Springham et Madame Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social, et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1231. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133910/53.

(130163123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 141.431.

L'an deux mille treize, le huit juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital CCD I (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.292 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bain Capital CCD II (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 141.431, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2342 du 25 septembre 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2479 du 10 octobre 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1ère phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société, Madame Ruth Springham et Madame Ailbhe Jennings, et de la fixer à la nouvelle adresse du siège social de la Société, savoir L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1232. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133911/49.

(130163142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Archroma Emulsions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.454.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

SK Spice, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 174.911;

Here represented by Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Archroma Emulsions S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies register under number B 176.454 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 31 May 2013, under number 1295. The articles of incorporation of the Company have not been amended ever since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to suppress the nominal value of the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to convert with immediate effect the share capital of the Company from its current currency expressed in the Euro (EUR) currency into the US dollars (USD) currency, on the basis of the exchange rate displayed on the official website of the European Central Bank (www.ecb.int) on 12 September 2013 at 01.00 p.m. CET, according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one US dollar and thirty-two sixty-eight cents (USD 1.3268). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares without par value.

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) from its current amount of sixteen thousand five hundred eighty-five US dollars (USD 16,585) up to an amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) through the issuance of seven thousand five hundred (7,500) shares without par value (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe for the newly issued New Shares for a subscription price of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) (the "Subscription Price") and to fully pay them up by a contribution in cash. The Subscription Price will be allocated to the share capital of the Company.

The amount of three thousand four hundred fifteen US dollars (USD 3,415) is at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to set a nominal value of one US dollar (USD 1) per share for the Company's shares.

As a consequence, the share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fifth resolution

The Sole Shareholder consequently resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, with a par value of one US dollar (USD 1) each."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to delete article 11 of the Company's articles of incorporation, and to subsequently renumber the following articles, which reads as follows:

" **Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company."

Seventh Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company so as to begin on 1 October and to end on 30 September.

The Sole Shareholder further resolves that the current financial year of the Company which began on 13 March 2013 shall consequently end on 30 September 2013.

Eighth Resolution

As a consequence of the seventh resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 20 (formerly article 21) of the renumbered Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** The Company's year commences on the first day of October of each year and ends on the last day of September of the following year."

Ninth Resolution

As a consequence of the eighth resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 21 (formerly article 22) of the renumbered Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 21.** Each year on the last day of September, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SK Spice, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.911;

Représentée ici par Mr. Mickaël Emeraux, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Archroma Emulsions S.à r.l.,

une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.454 (la «Société»), constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 mai 2013 sous le numéro 1295. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de convertir, avec effet immédiat, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Euro (EUR) en dollars US (USD), sur base du taux de conversion figurant sur le site internet officiel de la Banque Centrale Européenne (www.ecb.int), le 12 septembre 2013 à 13h00 CET, selon lequel un euro (EUR 1) correspond à un dollar US et trente-deux soixante-huit centimes (USD 1,3268). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) pour le faire passer de son montant actuel de seize mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US (USD 16.585) à un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000) par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales n'ayant pas de valeur nominale (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales pour un prix de souscription total de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) (le «Prix de Souscription») et les payer entièrement par un apport en numéraire. Le Prix de Souscription sera alloué au capital social de la Société.

Le montant de trois mille quatre cent quinze dollars US (USD 3.415) est à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de fixer une valeur nominale, d'un dollar US (USD 1) par part sociale, aux parts sociales de la Société.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un dollar US (USD 1) chacune.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer l'article 11 des statuts de la Société et de renuméroter les articles suivants en conséquence, qui a la teneur suivante:

« **Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.»

Septième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

L'Associé Unique décide que l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 13 mars 2013 se terminera en conséquence le 30 septembre 2013.

Huitième résolution

Suite à la septième résolution, l'Associé Unique décide de changer l'article 20 (ancien article 21) des statuts renumérotés de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'octobre de chaque année et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.»

Neuvième résolution

Suite à la huitième résolution, l'Associé Unique décide de changer l'article 21 (ancien article 22) des statuts renumérotés de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** Chaque année, au dernier jour du mois de septembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse (nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Emeraux, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12131.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013133871/173.

(130163164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

RME Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.717.

Il est porté à la connaissance de tous que l'associé unique de la société RME Holdings S.à r.l.; Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) ayant son siège social au 26 boulevard royal, L-2449 Luxembourg; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158071; a changé de dénomination sociale en date du 19 décembre 2012.

Regus No.4 (Société à Responsabilité Limitée) est maintenant connue sous la dénomination Umbrella Holdings (Société à Responsabilité Limitée).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013134421/15.

(130163421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.442.

L'an deux mille treize, le huit juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BELL HOLDINGS (CAYMAN), L.P., un limited partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnership des Iles Cayman sous le numéro 18958 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Fabienne Cattini, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} juillet 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bell Holdings (Luxembourg) S.à r.l., en liquidation (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 124.442, constituée suivant acte notarié en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 696 du 24 avril 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 994 du 29 mai 2007.

La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 22 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 16 avril 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier avec effet immédiat l'adresse de son siège social ainsi que celle du liquidateur et de la fixer à la nouvelle adresse, savoir Maples Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, P.O. Box 309, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cattini, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 juillet 2013. REM/2013/1238. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133923/52.

(130163586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Bain Capital MEI (Luxembourg), S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 117.283.

L'an deux mille treize, le premier juillet,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Bain Capital MEI (H.K.) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Hong Kong, dont le siège social est établi à Charter Road Central, Alexandra House Building 18, 6^e étage, HK Hong Kong, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1616415 (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Linda Sodomova, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Bain Capital MEI (Luxembourg) S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 117.283, constituée suivant acte notarié en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1600 du 23 août 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 19 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1882 du 6 octobre 2006.

La Société a été mise en liquidation suivant acte notarié en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 7 mars 2013.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg-Findel, 4, rue Lou Hemmer.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française la 1^{ère} phrase de l'article 2.1. des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. "

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sodomova, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 05 juillet 2013. REM/2013/1179. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013133912/47.

(130162991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

REI SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 180.255.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of September.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable share capital-specialized investment fund (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154056, acting on behalf of its sub-fund SUSI Sustainable Euro Fund I,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, having her professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on August 31, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the Securitisation Law), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. The sole purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by Law and the Articles, or otherwise dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same purpose, acquire, dispose of and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities involved in such securitization transaction and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "REI SV S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific Compartments (as defined below) of the Company.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The Board of Managers of the Company may create one or more compartments within the Company (each a Compartment or the Compartments). Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers creating such Compartment, correspond to a distinct part of the Company's assets and liabilities. The resolution of the Board of Managers creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

Any shares issued by the Company may be linked to a specific Compartment. The general meeting of shareholders deciding the issuance of new shares shall indicate to which Compartment these shares are related, as the case may be.

As between shareholders and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of shareholders and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are, except if otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers having created the relevant Compartment, strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such shareholders and creditors. Creditors and shareholders of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

The Board of Managers of the Company shall indicate in its resolution, with respect to a specific liability, the assets it finances and the Compartment to which these assets belong. Any documentation signed by the Board of Managers or any other authorized person must bear a reference to the name of the concerned Compartment(s), except if such documentation does not relate to a specific Compartment but to the Company in general.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Managers of the Company having created such Compartment, no resolution of the Board of Managers of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment or to take any other decision directly affecting the rights of the shareholders or creditors whose rights relate to such Compartment without the prior approval of all shareholders or creditors whose rights relate to this Compartment. Any decision of the Board of Managers taken in breach of this provision shall be void.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares.

Art. 8. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the accounts are closed and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each accounting year, a result for each existing Compartment, if any, which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, dividends distribution) and the amount of the expenses, losses taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise

and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain, expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rata basis of the shares issued in each Compartment.

The shareholder(s) will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Law and normal practice. The net profits of each Compartment, if any, may be distributed by the shareholder(s) as dividends or otherwise to the shares of the corresponding Compartment in accordance with the Securitisation Law.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit shall be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding within a period not exceeding five (5) years, in accordance with the Securitisation Law and the Law.

Art. 19. Without prejudice to the provisions contained in Article 7 of the Articles, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the Articles of the Company are modified, each Compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board of Managers of the Company without affecting any other existing Compartment or the shareholders thereof.

The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of each Compartment of the Company held by them.

Art. 20. The Company is audited by a «réviseur d'entreprises agréés», appointed by the Board of Managers and chosen from the list of approved auditors held by the «Institut des Réviseurs d'Entreprises». The auditor's mandate is limited to one year but may be renewed indefinitely.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law and the Securitisation Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, on behalf of its sub-fund SUSI Sustainable Euro		
Fund I, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. Sustainable, a private limited company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154053, is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé, établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154056, agissant pour le compte de son sous-fonds SUSI Sustainable Euro Fund I,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 31 août 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation) et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la Loi et les Statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique et financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société porte le nom «REI SV S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze milles cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze milles cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, qui sont toutes entièrement libérées.

Les parts sociales ainsi émises peuvent être exclusivement rattachées à un ou plusieurs Compartiments (tel que ce terme est défini ci-dessous) déterminés de la Société.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le Conseil de Gérance de la Société peut créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (chacun, un Compartiment ou des Compartiments).

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, chaque Compartiment doit correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Conseil de Gérance créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, s'impose aux tiers à compter de la date des résolutions.

Toute part sociale émise par la Société peut être liée à un Compartiment. L'assemblée générale des associés décidant de l'émission de nouvelles parts sociales doit indiquer à quel Compartiment ces parts seront liées, le cas échéant.

Entre les associés et les créanciers, chaque Compartiment de la Société est traité comme une entité distincte. Les droits des associés et créanciers de la Société (i) qui, au moment de leur création, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont, sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance créant un tel Compartiment, strictement limités aux actifs de ce Compartiment, lesquels peuvent servir à désintéresser ces associés et créanciers, à l'exclusion de tout autre actif de la Société. Les créanciers et associés de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'ont aucun droit sur les actifs d'un tel Compartiment.

Le Conseil de Gérance doit indiquer dans ses résolutions, eu égard à chacune des dettes de la Société, les actifs qu'elle finance et le Compartiment auquel ces actifs appartiennent. Tout document signé par le Conseil de Gérance, ou tout autre personne dûment autorisée, doit faire référence au nom du ou des Compartiment(s) auquel il se rapporte, sauf si ledit document ne se rapporte pas à un Compartiment en particulier mais à la Société en général.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Conseil de Gérance de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du Conseil de Gérance de la Société ne peut être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute décision affectant directement les droits des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable de l'ensemble des associés ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce Compartiment. Toute décision prise par le Conseil de Gérance en violation de cette disposition est nulle et non avenue.

Chaque Compartiment peut être liquidé indépendamment, sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société peut émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement en intérêts sont liés à des Compartiments, actifs ou risques, ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories des parts sociales.

Art. 8. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 15 des Statuts.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par téléfax ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la Loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque année sociale un résultat pour chaque Compartiment existant, le cas échéant, comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde entre tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus en quelque forme que ce soit relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, des bonis de liquidation, des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values, dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous produits et dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux parts sociales émises dans chaque Compartiment.

Les associés approuvent ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi et la pratique courante. Le cas échéant, le profit net de chaque Compartiment peut être distribué, par l'associé unique ou les associés comme dividendes ou sous toute autre forme, aux actions du Compartiment correspondant, en conformité avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net doit être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société dans une période n'excédant pas cinq (5) années, en conformité avec la Loi sur la Titrisation et la Loi.

Art. 19. Sans préjudice aucun aux dispositions de l'Article 7 des Statuts, et sous réserve de l'autorisation des associés accordée lors d'une assemblée des associés statuant comme en matière de modification des Statuts, chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses parts sociales pourront être rachetées par une décision du Conseil de Gérance de la Société sans avoir aucun effet sur les Compartiments existants ou les associés de ces Compartiments.

La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de chaque Compartiment détenues dans la Société.

Art. 20. La Société est auditée par un réviseur d'entreprises agréés nommé par le Conseil de Gérance de la Société et sélectionné dans la liste des réviseurs agréés approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais peut être renouvelé indéfiniment.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Sustainable Funds (SCA) SICAV SIF, pour le compte de son sous-fonds SUS Sustainable Euro Fund I, prénommée	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze milles cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Sustainable, une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154053, est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. L'adresse du siège social est fixée au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11893.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013132882/433.

(130161437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Dépôt rectificatif remplace le dépôt L130090231 du 06/06/2013

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146. Luxembourg, le 13 mai 2013 à 11.00 heures.

I) L'Assemblée décide de diminuer le nombre d'Administrateurs de 6 à 5.

L'Assemblée nomme comme Administrateurs les personnes suivantes:

- M. Jean-Louis Van de Perre, Administrateur
- M. Benoît Loore, Administrateur
- M. Gert Magis, Administrateur
- M. Pascal Peigneux, Administrateur, 3, rue Ste Croix, Wolkrange, Belgium
- M. Jan Pohlodek, Administrateur, Cité Jos. Bech, 13A, L-6186 Gondrange, Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social de 2013.

II) L'assemblée nomme PriceWaterHouseCoopers, 400, Route d'Esch L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2014 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013133943/25.

(130163771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Financière Jean François Boyer International, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 171.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2013

1. M. Koen LOZIE, Administrateur de sociétés, né le 24 juin 1965 à Deinze (Belgique), demeurant au 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert, la société JALYNE S.A., société anonyme, RCS Luxembourg B 158 952, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, et la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, société à responsabilité limitée, RCS Luxembourg B 174 324, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg sont nommés, avec effet au 1^{er} octobre 2013, nouveaux membres du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Alain Geurts, M. Guillaume Scroccaro et la société A&C Management Services Sarl démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale annuelle à tenir en l'an 2018.

2. le siège social est transféré avec effet immédiat du 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 20 septembre 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Financière Jean François Boyer International S.C.A.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2013134090/22.

(130163698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.
